

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023**  
**À 9 H AU TEMPLE SUR LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	20	20

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN	X	P
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Valorisation de la maitrise d'œuvre interne dans le cadre des demandes de subvention**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

**VU** l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** la délibération n°21\_064\_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

**VU** les plans pluriannuels d'investissement en-cours pour l'Eau Potable et l'Assainissement Collectif ; au moment de la demande d'aide financière

**VU** les travaux pouvant prétendre à des aides, recensés dans le plan de financement

**VU** le coût de la cellule maitrise d'œuvre interne, précisé ci-dessous et son coût journalier par maitre d'œuvre de **459€** :

Charges	Coûts	Inclus
Coût salarial	216 900 €	Coût brut chargé annuel de la cellule maîtrise d'œuvre, incluant les formations, primes et 100% du poste d'assistante
Coût déplacement	7 300 €	Restauration, hébergement, carburant et assurance
Amortissements	13 400 €	Véhicules et matériels
Frais indirects 20% du coût salarial (selon les règles de calcul AEAG)	43 400 €	Ensemble des frais non quantifiables (électricité, consommables, EPI, services supports etc...)
<b>COUT GLOBAL/an</b>	<b>281 000 €</b>	<b>Pour l'ensemble de la cellule</b>

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'intégrer le coût d'étude de maitrise d'œuvre interne lors des dépôts de dossiers auprès des financeurs, au même titre que les études portées par des maitres d'œuvres externes :

**Après en avoir délibéré,  
le Bureau Syndical :**

**à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la valorisation de la maitrise d'œuvre interne pour l'ensemble des dossiers de subventions déposées

**FIXE** le taux de valorisation à 6.30% du cout hors taxe des travaux ;

**AR Prefecture**

047-254702491-20231128-23\_032\_B-DE

Reçu le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

**DONNE DÉLÉGATION** à la Présidente pour intégrer aux nouvelles demandes d'aide financières, les frais d'études portées par les maîtres d'œuvres internes à EAU47, en vue de financer les projets ;

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE